

Direction du développement et du milieu miniers

Québec, le 28 avril 2008

Monsieur Jean-Sébastien David
Vice-président, développement durable
Osisko Exploration Itée
2140, rue Saint-Mathieu
Montréal (Québec) H3H 2J4

Objet : Proposition relative à l'utilisation du parc à résidus East Malartic pour la
disposition des résidus de Canadian Malartic

Monsieur le Vice-Président,

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a pris connaissance de votre proposition concernant la « prise en charge de la réhabilitation du parc à résidus miniers de la East Malartic » à la suite des rencontres tenues sur ce sujet.

Nous convenons qu'une entente sur la restauration du parc à résidus East Malartic avec Osisko Exploration, dans le cadre de l'exploitation du gisement Canadian Malartic, serait la meilleure alternative pour nos deux organisations. Cette solution cadrerait parfaitement avec le principe de développement durable, auquel le MRNF souscrit entièrement, tout comme votre société, j'en suis convaincu.

Nous tenons à rappeler que le MRNF assure le suivi du parc de la East Malartic depuis 2004. Depuis cette prise en charge, la qualité de l'eau à l'effluent a toujours été conforme aux exigences du MDDEP. Également, nous sommes sur le point de compléter une étude de suivi biologique qui devrait nous permettre d'acquérir le statut de mine fermée selon le REMM. Ainsi, le parc à résidus de la East Malartic est sous contrôle et ne nécessite pas de restauration à court terme.

Par ailleurs, il faut savoir que le MRNF a inscrit, en tout premier lieu, dans le calendrier de réalisation des travaux du Programme sur les sites contaminés, la restauration des sites miniers abandonnés qui ont un impact sur l'environnement. Malgré ce fait, le MRNF est tout à fait disposé à explorer avec Osisko les avenues et les façons de faire qui permettraient la mise en place d'un véritable partenariat en vue d'utiliser le parc à résidus miniers de la East Malartic pour la disposition des résidus miniers produits lors de l'exploitation de votre gisement Canadian Malartic.

M. Jean-Sébastien David

2

Cependant, votre proposition nous apparaît très embryonnaire dans sa forme actuelle, les bases de discussion n'étant pas encore établies avec le MRNF. À titre d'exemple, l'entente devra convenir que le MRNF n'assumera aucun coût d'étude, d'ingénierie et de construction relatif à l'aménagement de ce nouveau parc à résidus. Le MRNF continuera, par contre, à suivre la qualité de l'eau jusqu'à une éventuelle prise en charge par Osisko de l'ensemble du parc à résidus.

Il semble opportun de poursuivre les discussions en vue de convenir d'une éventuelle entente de principe dans laquelle les responsabilités des deux parties et les conditions de réalisation seront clairement établies tout en définissant les études ou analyses préalables à celle-ci. À cet égard, nous souhaitons une rencontre dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



André Jean, ing.

c. c. M. Louis Marcoux

Direction du développement et du milieu miniers

Québec, le 1^{er} février 2008

Monsieur Jean-Sébastien David
Vice-président développement durable
Exploration Osisko ltée
2140, rue Saint-Mathieu
Montréal (Québec) H3H 2J4

Objet : Partenariat sur la restauration du site East Malartic

Monsieur,

J'ai été très heureux de prendre connaissance de la lettre que vous faisiez parvenir à M. Louis Marcoux le 21 janvier dernier. Vous y faisiez part de l'intérêt de votre compagnie à travailler en partenariat avec le Ministère en vue de restaurer le site abandonné East Malartic, dans le cadre d'une éventuelle exploitation du dépôt Canadian Malartic.

Je vous rappelle que le site East Malartic doit être restauré selon des normes satisfaisantes et que le Ministère a inscrit ces travaux au nouveau Programme national sur les sites contaminés. Cette restauration devra avoir comme objectif principal de minimiser le suivi à long terme tout en s'assurant que l'effluent résiduel ne présente plus de risque de drainage minier acide.

Ainsi, en plus d'assister à l'arrivée d'un nouveau producteur dans le secteur minier québécois, je puis vous assurer que nous serions tout à fait heureux d'associer ces travaux de restauration à un tel développement minier, ce qui pourrait éventuellement permettre l'atteinte des objectifs environnementaux tout en diminuant le coût de la restauration de ce site abandonné.

Le scénario de restauration # 3, présenté par Osisko, suscite déjà beaucoup d'intérêt au MRNF. Ainsi, nous sommes disposés à vous rencontrer de nouveau pour poursuivre les discussions tant sur les échéanciers de réalisation que sur une éventuelle entente de partenariat à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



André Jean, ing.

c. c. M. Louis Marcoux